

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 18 MARS 2023 A 9H00

Convocations, affichage et distribution du 10 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit mars à neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal de la Commune de BULLES, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame MASSET Sylvie, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Sylvie MASSET (procuration de Béchir JARRAYA), Christelle VERMEULEN, Evelyne GENEST (procuration de Florence BEEUWSAERT), Delphine BRIDOT, Jean Marie VONARB, Gaël LEBOEUF (procuration de Séverine WEBER), Laurent PINOT, Gaëtan DELICQUE et Laurent VAN COILLIE

ABSENTS EXCUSES : Béchir JARRAYA (procuration à Sylvie MASSET), Florence BEEUWSAERT (procuration à Evelyne GENEST), Séverine WEBER (procuration à Gaël LEBOEUF) Lydie VASSEUR et Christian BERTRAND.

ABSENT NON EXCUSE : Francis PELLETIER

Soit 9 présents et 12 votants.

Pour information, faute de quorum lors de la réunion du 9 mars 2023 pour les points I, II et III de l'ordre du jour cette dernière a été reportée au 18 mars 2023 sans condition de quorum, après cette information Madame le Maire ouvre la séance.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE,
Monsieur Jean-Marie VONARB est secrétaire de séance.

SIGNATURE DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2023

Les membres du Conseil Municipal signent le compte rendu de la réunion du 9 mars 2023.

I – COMPTE ADMINISTRATIF 2022 COMMUNE

Madame le Maire cède la Présidence à Monsieur Gaëtan DELICQUE, plus jeune de l'assemblée pour le vote du compte administratif 2022 et sort de la salle.

Soit 8 présents et 10 votants.

FONCTIONNEMENT DEPENSES		REALISATIONS
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	252 702.74
012	CHARGES DE PERSONNEL	270 841.41
014	ATTENUATIONS DE PRODUIT	43 575.57
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	5 536.00
65	AUTRES CHARGES DE GEST.COURANTE	61 504.59
66	CHARGES FINANCIERES	2 761.43
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	605.00
POUR INFORMATION TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES		637 526.74
FONCTIONNEMENT RECETTES		
002	EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTES	447 973.64
013	ATTENUATION DE CHARGES	8 220.75
70	PRODUITS DES SERV DU DOMAINE ET VENTES DIV.	38 625.96
73	IMPOTS ET TAXES	364 797.82
74	DOTATIONS & PARTICIPAT°	203 403.88
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	23 864.25
76	PRODUITS FINANCIERS	3.48
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 798.82
POUR INFORMATION TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES		1 090 688.60
INVESTISSEMENT DEPENSES		
104	MATERIEL OUTILLAGE SERVICE TECHNIQUE	5 610.00
106	MATERIEL INCENDIE	1 458.95
117	MAIRIE	6 299.26
129	APPENTI - VESTIAIRES TERRAIN DE FOOT	30 888.23
145	TRAVAUX DE VOIRIE TROTTOIRS CANIVEAUX	20 154.00
165	MOBILIER URBAIN	2 973.60
166	SECURITE ROUTIERE	6 715.20
170	BATIMENT SERVICE TECHNIQUE	10 800.00
77	INFORMATISATION	3 355.20
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES	24 198.42
POUR INFORMATION TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES		112 452.86
INVESTISSEMENT RECETTES		
ONA	OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES	157 687.00
OPFI	OPERATIONS FINANCIERES	184 086.24
POUR INFORMATION TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES		341 773.24

Chaque chapitre fonctionnement dépenses et recettes et chaque opération dépenses et recettes obtient un vote « pour » à l'unanimité

Signature du Compte Administratif 2022

Madame le Maire remercie Monsieur Gaëtan DELICQUE et reprend la présidence de séance.

II – COMPTE DE GESTION 2022 COMMUNE

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2022 du Percepteur qui présente des résultats identiques au compte administratif 2022 de la commune.

Vote pour à l'unanimité

III – AFFECTATION DE RESULTATS COMMUNE

Le Conseil Municipal, considérant les résultats du compte administratif 2022 et le besoin de financement des restes à réaliser (de 481 245.00 €), les affectations au Budget Primitif 2023 seront les suivantes :

Compte 001 investissement recette :	229 320.38 €
Au compte 1068 investissement recette :	251 924.62€
Compte 002 fonctionnement recette :	201 237.24 €

Vote pour à l'unanimité

IV - QUESTION DIVERSES

a) Intervention Madame VERMEULEN

Madame VERMEULEN informe les membres présents que lors du dernier état des lieux, Monsieur PINOT et elle-même, ont découvert sous le congélateur une pochette de jeu à gratter, le locataire du jour, indiquant qu'elle ne lui appartenait pas, il était impossible de connaître le propriétaire.

Les trois personnes présentes à l'état des lieux ont donc gratter les jeux et la somme gagnée est de 10 €.

Nous avons donc décidé que cette somme serait attribuée au CCAS.

Tous les membres présents approuvent.

b) Intervention Madame le Maire

Madame le Maire indique qu'elle a trouvé le loto de l'association « Animations Bulloises » très bien organisé, bonne reprise des festivités avec 130 personnes.

Elle tient à adresser ses félicitations aux organisateurs

SEANCE LEVEE A 9H24

Le secrétaire de séance
Jean-Marie VONARB

Le Maire
Sylvie MASSET

Signatures des membres présents et remarques éventuelles.

VERMEULEN Christelle	
Evelyne GENEST	
BRIDOT Delphine	
LEBOEUF Gaël	
PINOT Laurent	
DELICQUE Gaëtan	
VAN COILLIE Laurent	